



DISPOSITIFS D'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE SPÉCIFIQUES POUR LES JEUNES DE 16 À 25 ANS



1

DISPOSITIFS NÉCESSITANT UNE ORIENTATION DE LA COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPÉES (CDAPH)

Uniquement dans le Val d'Oise, tous ces dispositifs d'insertion professionnelle et sociale spécifiques relèvent d'une décision de la CDAPH.

SERVICE D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE ET DE SOINS A DOMICILE PROFESSIONNEL (SESSAD PRO)

C'est un dispositif différent du SESSAD Enfant.

■ Qu'est-ce qu'un Service d'Éducation Spécialisée et de Soins A Domicile Professionnel ?

Les SESSAD Pro accompagnent les jeunes adolescents et adultes en tenant compte de leur handicap dans leur projet de vie dont l'insertion professionnelle.

■ Quels sont les critères pour entrer en SESSAD Pro ?



• Critère lié au handicap

Vous présentez une déficience intellectuelle avec ou sans trouble associé et bénéficiez de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

• Critère lié à l'âge

Vous devez avoir entre 16 ans à 25 ans.

■ Quelles sont les missions des SESSAD Pro ?

Le Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile Professionnel a pour objectif :

- l'accompagnement à l'élaboration d'un projet professionnel en lien avec le projet de vie des jeunes ;
- l'inclusion d'adolescents et de jeunes adultes porteurs de handicap par l'activité professionnelle et extra professionnelle en travaillant l'autonomie ;
- l'accompagnement va de la construction du projet à la mise en œuvre et la pérennisation du parcours professionnel.





L'accompagnement se fait par une équipe pluridisciplinaire.

Dans le Val d'Oise, il y a un SESSAD Pro.

LE CENTRE D'ADAPTATION À LA VIE ET AU TRAVAIL (CAVT)

■ Qu'est-ce que le CAVT ?

Le CAVT est un établissement médico-social qui vise à accompagner des jeunes adultes en situation de déficience intellectuelle légère vers une intégration en milieu professionnel ordinaire.

■ Quels sont les critères pour intégrer le CAVT ?

• Critère lié au handicap



Vous devez avoir une déficience intellectuelle légère et bénéficier de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

• Critère lié à l'âge

Vous devez avoir entre 18 ans et 25 ans.

• Quelles sont les missions du CAVT ?

L'équipe pluridisciplinaire du CAVT s'engage dans un travail d'accompagnement dont la mission repose sur l'acquisition de savoir-faire et de savoir-être.

Ces apprentissages s'effectuent dans différents ateliers, proposant des activités qui répondent aux besoins du jeune et du bassin d'emploi de la région Île-de-France.

- Apprentissage de la vie professionnelle

Par le travail sur les divers ateliers proposés et les stages en milieu ordinaire, acquérir des compétences techniques pour travailler en milieu ordinaire, se familiariser au monde du travail, adapter son comportement à la vie de l'entreprise, acquérir les règles essentielles de la vie professionnelle.

- Apprentissage de la vie sociale et relationnelle

Apprendre à vivre ensemble, s'ouvrir vers l'extérieur, trouver des moyens de compensation du handicap en vue d'accroître l'autonomie socioprofessionnelle, s'insérer dans la vie citoyenne.

• Quelle est la durée de l'accompagnement au CAVT ?

L'accompagnement est sur deux années.

Dans le Val d'Oise, il existe deux CAVT avec ou sans hébergement.

LE DISPOSITIF D'ÉDUCATION PROFESSIONNELLE (DEP)

■ Qu'est-ce que le DEP ?

Le DEP est un accompagnement médico-psychosocial et pédagogique renforcé dans la transition entre la fin de la scolarité et l'entrée dans la vie active. La personne a le statut de stagiaire de la formation professionnelle.

■ Quels sont les critères pour entrer dans le DEP ?

• Critère lié au handicap



Vous devez avoir un handicap reconnu et bénéficier de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

• Critère lié à l'âge

Vous devez avoir entre 16 ans et 25 ans.

• Quelles sont les missions du DEP ?

Le but final de l'accompagnement est l'élaboration d'un plan d'actions pour l'insertion des stagiaires dans le monde du travail.

Le DEP propose une préparation à l'insertion qui s'appuie sur :

- une démarche à la fois éducative et formative ;
- une organisation en modules ;
- des ateliers ;
- un accompagnement global, structuré, personnalisé et contractualisé ;
- une collaboration avec les familles ;
- une collaboration avec les partenaires impliqués dans le suivi du jeune.

• Quelle est la durée de l'accompagnement du DEP ?



L'accompagnement est sur une durée de 12 mois, il est possible de le renouveler une fois.



Dans le Val d'Oise, il y a un DEP.

Vous trouverez plus d'informations sur les différents dispositifs sur le site de la MDPH :



<https://www.mdpv.valdoise.fr>

espace «vivre au quotidien», rubrique «établissements et prestations» et «vie professionnelle»

2

DISPOSITIF NE NÉCESSITANT PAS UNE ORIENTATION DE LA CDAPH : LA MISSION LOCALE



• Quel est le rôle et le fonctionnement des Missions Locales ?

Les Missions Locales permettent de :

- favoriser l'insertion sociale et professionnelle des 16-25 ans ;
- conseiller sur les difficultés de santé, logement et orientation professionnelle ;
- mettre en place des actions spécifiques en faveur des jeunes adultes reconnus travailleurs handicapés.

• Quels professionnels y travaillent ?

Dans les Missions Locales vous pouvez bénéficier de l'accompagnement :

- d'un conseiller référent pour chaque jeune ;
- d'un référent handicap santé dans les missions locales possédant un Point Santé.

